

La Salle Avignon site St Géniest
1 Chemin de St Géniest – AVIGNON

Circulaire de rentrée des classes

A LIRE TRES ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER
ANNEE 2023/2024

Chers Parents, chers élèves

Vous trouverez dans ce courrier les informations nécessaires à notre prochaine rentrée.

Elle débutera le lundi 4 septembre 2023 avec un accueil différencié pour les toutes petites sections et petites sections comme indiqué ci-après.

Toute l'équipe éducative de l'ensemble scolaire La Salle-Avignon se joint à nous pour vous souhaiter un bel été, ressourçant et rempli de découvertes, de joies.

Chef d'Etablissement,
Coordonnateur
J. PICARD

Chef d'Etablissement 1^{er} degré,
M-F. GAUTIER

Chef d'Etablissement 1^{er} degré,
M. BRISSAC

A) INFORMATIONS GENERALES

☒ Structures de l'établissement

- Chef d'Etablissement coordonnateur
- - Chef d'Etablissement du 1er degré
- Secrétaire de Direction
- Secrétaire et vie scolaire école site St Géniest
- Equipe pastorale

- Responsable de la communication
- Responsable du pôle financier, économiste
- Comptable
- Responsable du pôle social, attachée de gestion
- Standard et Accueil
- Infirmerie
- Gérant restauration
- Service technique et sécurité

M. PICARD	picard@lasalle84.org
Mme BRISSAC	responsable.ecole@lasalle84.org
Mme BERTRAND	bertrand@lasalle84.org
Mme DUMAS	dumas@lasalle84.org
Mme DA SILVA	dasilva@lasalle84.org
Mme GROGNET	i.grognet@lasalle84.org
M. LESPAGNOL	lespagnol@lasalle84.org
M. MOLINER	moliner@lasalle84.org
Mme GRANGIER	grangier@lasalle84.org
Mme CANTAGREL	cantagrel@lasalle84.org
Mmes GONZALEZ et MALAVAL	accueil@lasalle84.org
Mme COLLIGNON	collignonn@lasalle84.org
M. PEREIRA	
M. DUVAL et M. GARCIA	

N.B : le STANDARD fonctionne tous les jours de 07h30 à 18h30 sauf le mercredi jusqu'à 18h00. L'établissement est fermé les samedis et dimanches.

◇ La tutelle Lasallienne

Sous tutelle Lasallienne, notre établissement est au service de l'Enseignement Catholique d'Avignon.

A la suite des Frères des Ecoles Chrétiennes, notre tradition éducative s'appuie sur l'esprit et l'œuvre de Saint Jean-Baptiste de La Salle. Nous sommes un lieu de travail, d'éducation et d'affirmation de la Foi Chrétienne

◇ Des Instances Indispensables à la vie de notre établissement

1 - L'A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) - Présidente : **Mme AMBROSINO**.

- ❖ est représentée au conseil d'administration de l'O.G.E.C,
- ❖ s'investit dans l'aspect "festif" (loto, soirée à thème...), éducatif (conférences, ateliers), pastoral et dans ses diverses commissions de travail
- ❖ peut également avoir un rôle d'animation et de réflexion au niveau de tous les parents,
- ❖ organise une rencontre annuelle pour son Assemblée Générale (le 19/09/2023 à 19h00)

2 - L'O.G.E.C. : (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) – Président : **M. CRET**.

L'OGEC gère l'établissement en lien avec le Chef d'Etablissement et son équipe. Chaque année en décembre, se tient l'assemblée générale.

☒ Suivi pédagogique :

Afin de sauvegarder la qualité de la relation et la disponibilité de l'enseignant, il est préférable de prendre rendez-vous par écrit sur le CARNET DE CORRESPONDANCE.

Les résultats scolaires sont portés sur le LIVREVAL, livret en version numérique (un code d'accès vous sera donné en début d'année scolaire).

Fin du 1er semestre le 26 janvier 2023

Fin du 2ème semestre le 28 juin 2024

☒ Des activités, des animations, des services :

Des activités facultatives pourront être proposées durant le temps périscolaire (12h30/13h15 ou 17h00/18h00) moyennant participation des familles, nous veillerons à ce que leur coût reste raisonnable. Le détail des activités et les inscriptions sont accessibles dès à présent sur le site de l'établissement, des flyers vous seront remis à la rentrée.

☒ L'assurance Scolaire :

L'établissement ayant souscrit un contrat de groupe, tous les élèves sont pris en charge pour la durée de l'année scolaire y compris les vacances. Cette assurance n'intervient qu'après la sécurité sociale et la mutuelle complémentaire des familles. A l'occasion de chaque **déclaration d'accident**, une feuille donnant toutes les précisions sera distribuée.

☒ La demi-pension :

La facturation de la demi-pension est établie sur 4 repas par semaine.

☒ L'étude et la garderie du matin et du soir :

Les études et garderies sont gratuites.

L'étude et la garderie du soir s'adressent aux familles dont les 2 parents travaillent (fournir une attestation de travail avec horaires) ou aux enfants inscrits aux activités périscolaire.

Horaires du matin : 7h30 – 8h30 en salle d'accueil ou en extérieur pour les maternelles et sur la cour de récréation pour les primaires

Horaires du soir : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h00 à **18h00**. **L'inscription à la garderie et l'étude engage les parents à laisser leurs enfants jusqu'à 17h30 ou 18h00. Il n'y a pas de possibilité de reprise entre les 2 horaires.**

Les parents doivent fournir le goûter de l'après-midi pour les élèves restant à l'étude, à la garderie ou aux ateliers périscolaires.

Il n'y a pas de collation le matin.

**L'étude et la garderie fonctionneront normalement à partir du jeudi 7 septembre 2023.
Les documents d'inscription à l'étude seront à remplir le jour de la rentrée.**

☒ Aides financières :

Les familles en difficulté doivent se manifester auprès de la Chef d'établissement Mme Brissac ou adresser leurs demandes d'aides spécifiques, par mail à M. Moliner, Responsable du pôle financier.

La rentrée des classes des élèves est fixée au LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

Pour les élèves de la classe de Toute-Petite, Petite et Moyenne Sections LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

- ✓ De 9h30 à 9h45 : accueil sur la cour de récréation
- ✓ De 9h45 à 10h30 :
 - accueil des enfants et des parents dans la classe TPS/PS-1 de A à HA
 - accueil des enfants et des parents dans la classe de PS-2/MS **exclusivement les MS** (uniquement le lundi)
- ✓ De 10h30 à 11h45 /13h30 à 16h30 : journée de classe complète pour le groupe 1

MARDI 5 SEPTEMBRE 2023

- ✓ De 8h30 à 9h15 :
 - accueil des enfants et des parents dans la classe TPS-PS-1 de HO à TY
 - accueil des enfants et des parents dans la classe de PS-2/MS **exclusivement les PS** (uniquement le mardi)
- ✓ De 9h15 à 11h45 /13h30 à 16h30 : journée de classe complète pour le groupe 2

Tous les élèves des classes de petite et moyenne sections seront accueillis en classe entière
le jeudi 7 septembre.

Pour les élèves de Grande Section LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

- ✓ De 9h30 à 9h45 : accueil sur la cour de récréation
- ✓ De 9h45 à 11h45 /13h30 à 16h30 : rentrée des classes pour tous les élèves de MS et GS

Rentrée des élèves du primaire LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

- ✓ De 9h30 à 9h45 : accueil sur la cour de récréation
- ✓ 9h45 à 11h45 /13h30 à 16h30 : rentrée des classes pour tous les élèves

LES ELEVES APPORTERONT TOUTES LEURS FOURNITURES CE JOUR-LA.

L'étude et la garderie fonctionneront normalement à partir du jeudi 7 septembre 2023.
Les documents d'inscription à l'étude seront à remplir le jour de la rentrée.

Horaires à respecter rigoureusement :

SEMAINE DE 4 JOURS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Site Saint Géniest : Accueil à partir de 7h30

Horaires de classes de 8h30 / 11h45 – 13h30 à 16h30

Garderie ou étude jusqu'à 17h30 ou 18h00

CALENDRIER DES CONGES SCOLAIRES - ANNEE 2023-2024 :

- Congés de Toussaint :	du vendredi	20/10/23 après la classe	au lundi	06/11/23 au matin
- Congés de Noël :	du vendredi	22/12/23 après la classe	au lundi	08/01/24 au matin
- Congés d'hiver :	du vendredi	23/02/24 après la classe	au lundi	11/03/24 au matin
- Congés de printemps :	du vendredi	19/04/24 après la classe	au lundi	06/05/24 au matin
- Pont de l'ascension :	du mardi	07/05/24 après la classe	au lundi	13/05/24 au matin
- Congés d'été :	En fonction des contraintes ministérielles.			

JOURNEES SUPPLEMENTAIRES MOBILES

Journée pédagogique vendredi 6 octobre : PAS DE COURS NI DE GARDERIE

Pâques lundi 1er avril 2024

Pentecôte lundi 20 mai 2024

ACOMPTE et PRELEVEMENTS

➤ **N'oubliez pas de régler votre acompte au mois de septembre** ⬅

Paiement mensuel (de septembre à juin) : l'acompte est à verser courant septembre 2023. Il doit correspondre à un mois si vous avez opté pour le paiement mensuel.

CLASSE DE MATERNELLE de PS à GS	PAIEMENT MENSUEL
Scolarité	77,00 €
Scolarité + ½ pension 4 jours	159,00 €

CLASSE DU PRIMAIRE du CP au CM2	PAIEMENT MENSUEL
Scolarité	88,00 €
Scolarité + ½ pension 4 jours	171,00 €

La facture annuelle sera éditée durant le mois de septembre 2023.

L'échéancier en bas de facture tiendra compte des paiements déjà effectués avant l'édition de la facture (acompte versé en septembre 2023 et arrhes versées lors de l'inscription ou la réinscription).

Prélèvement automatique mensuel d'octobre à juin : ne faites pas de chèque : le 1^{er} prélèvement sera effectué le 05 octobre 23.

Les parents changeant de coordonnées personnelles ou professionnelles, de situation familiale doivent nous en tenir informés rapidement.

L'ETABLISSEMENT N'AUTORISE PAS LES DEPARTS EN VACANCES OU WEEK-END ANTICIPES. DE MEME, LES RENDEZ-VOUS CHEZ LE DENTISTE OU AUTRES PRATICIENS, SE PRENNENT EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE.

☒ **Fournitures spécifiques à l'Ecole :**

Le cahier de textes et de correspondance - un seul document- que **tout élève de maternelle et de primaire doit toujours avoir dans son cartable. Il est le lien entre la famille et l'école.**

Les manuels scolaires sont fournis à tous les élèves de l'école. Une participation forfaitaire est incluse dans la contribution demandée aux familles.

Du fait du prêt de ces livres, l'élève doit en prendre soin et penser que d'autres élèves, pendant plusieurs années, auront à les utiliser. La perte d'un livre entraîne son remboursement intégral.